



## **LA GLOBALISATION ET LES MENACES TRANSNATIONALES**

Les efforts des Etats et de leurs marines sont-ils suffisants pour faire face aux menaces du XXIème siècle?

Mémoire de géopolitique  
du capitaine de corvette José Héctor OROZCO TOCAVEN  
dans le cadre du séminaire « Géopolitique des espaces maritimes »

Directeur : M. Hervé COUTAU-BEGARIE

**Mars 2006**

La globalisation et les menaces transnationales :  
Les efforts des Etats et de leurs marines sont-ils suffisants pour faire face  
aux menaces du XXIème siècle ?

## SOMMAIRE

### PREMIÈRE PARTIE :

#### LES MENACES TRANSNATIONALES : UN INCONVENIENT IMPLICITE DANS LA GLOBALISATION

La globalisation et les menaces transnationales

Les acteurs

Les menaces

Les conséquences

### DEUXIÈME PARTIE:

#### LE RÔLE DES ETATS ET DE LEURS MARINES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES MENACES TRANSNATIONALES

La lutte contre les menaces transnationales : une tâche pour les militaires ?

Le rôle des Etats

Le rôle des marines

L'aspect légal

L'avenir

## **FICHE DOCUMENTAIRE**

### **La globalisation et les menaces transnationales :**

**Sont les efforts des Etats et de leurs marines suffisants pour faire face aux menaces du XXIème siècle ?**

- 1. La globalisation et les menaces transnationales : sont les efforts des Etats et de leurs marines suffisants pour faire face aux menaces du XXIème siècle ?**
- 2. 2006\_**
- 3. Capitaine de corvette, Marine, OROZCO TOCAVEN José H., Mexique.**
- 4. 22 mars 2006**
- 5. Division C – groupe C2**
- 6. Mémoire de géopolitique**
- 7. Après les attentats terroristes contre les tours du World Trade Center à New York, le grand public a remarqué l'existence de menaces non-étatiques dont ses buts sont endommager les institutions et les populations des Etats occidentaux. Ces menaces, nées d'une idéologie ou d'un problème social, menacent les sociétés des Etats. La mer, élément le plus ancien de la globalisation, est l'un des moyens utilisés par les acteurs de ce type de menaces pour arriver à leurs buts. La globalisation, bien que bénéfique pour l'échange et le rapprochement de peuples, est aussi un facteur dont les acteurs des menaces profitent pour s'étendre par tout le monde. Qui est le responsable de conduire les opérations nécessaires pour garantir la sécurité des personnes et de biens qui transitent par la mer ainsi de la maintenir libre au profit de tous ? La réponse des Etats et de leurs marines est-elle suffisant pour contenir les menaces qui posent les acteurs des activités illicites ? Comment les Etats devront-ils faire pour unifier leurs efforts afin de faire face à un ennemi qui opère de façon non conventionnelle ?**
- 8. Globalisation, menaces transnationales, marines, mer.**



## INTRODUCTION

**Les océans sont plus qu'une masse d'eau salée. La mer est un facteur de vie et une source de richesse vitale. Elle est à la portée de tous ceux qui sont capables de l'exploiter, grâce à son caractère libre. Elle incarne un réseau routier libre à travers duquel l'humanité a réussi à créer un marché qui a permis l'échange de marchandises et le développement du commerce tel que nous le connaissons à ce jour. Près de 90 % des marchandises sont transportés par mer puisque les bateaux sont capables de transporter des grands volumes aux prix relativement bas par rapport aux autres moyens de transport. Les activités maritimes et l'exploitation de la mer sont indispensables pour l'existence de plusieurs nations. Maintenir la mer libre sera toujours fondamental pour la continuité du développement commercial des peuples et des nations.**

### **LES MENACES TRANSNATIONALES : DES IMPORTUNES DE LA GLOBALISATION ?**

**Néanmoins, les activités qu'y ont lieu ne sont pas toujours au profit de l'humanité. Certaines d'entre elles sont de caractère non-étatique et profitent de l'idée d'une mer libre pour ne bénéficier qu'aux intérêts particuliers, soit d'un pays, soit d'un groupe. Puisque ces activités ne sont pas au profit de tous et sont même nuisibles pour certaines, elles sont considérées de caractère illicite et aussi, sont-elles restreintes par l'ensemble de la communauté internationale. Ces activités sont une menace à l'état de droit et même à la sécurité de l'ensemble des pays. Pour empêcher la prolifération de ces activités, les Etats gardent l'état de droit en mer ainsi que le libre accès à elle à travers de la composante maritime de leurs forces armées : la marine.**

**Pourtant, la définition de ce qu'une menace est peut changer d'une culture à une autre. Un exemple est le culture, utilisation et transport de substances qui sont de caractère illicites pour les uns, mais elles ne le sont pas forcément pour les autres<sup>1</sup>. Le monde est devenu plus petit et les questions et les doutes arrivent de plus en plus à ce sujet : Comment affirmer qu'une activité**

---

<sup>1</sup> En Bolivie, plusieurs cultures cultivent la feuille de coca et subsistent grâce à sa commercialisation avec des fins propres à leurs traditions, tandis que dans les Etats-Unis la possession même de la feuille est une activité illicite.

qui a lieu dans une région menace la sécurité d'une autre région quand l'activité même est le moyen de subsister de la première ? Qu'est-ce qui se passe quand l'activité d'une région, quelque soit son caractère, fait impact sur les événements d'un lieu qui se trouve à l'autre bout du monde ? Ces incertitudes sont plus communes que nous ne l'imaginons. Ce type de question n'est que le résultat d'un phénomène au niveau mondial si évident qu'il est difficile à repérer et qui existe depuis longtemps, surtout après la fin de la guerre froide : la globalisation.

La question finalement arrive : qu'est-ce que la globalisation ? Malgré la banalité de l'utilisation du mot, c'est un concept difficile à définir car il n'y a pas, en fait, une définition exacte. Le capitaine de vaisseau Sam J. Tangredi, dans son ouvrage « Globalisation and Maritime Power » cite la définition fait par M. Anthony Giddens, directeur de la « London School of Economics » : il est possible de définir la globalisation comme l'intensification des relations sociales au niveau mondial qui lient les localités distantes de façon que les événements locaux sont dus aux événements qui passent à milliers milles de distance et vice-versa<sup>2</sup> ». Un exemple de globalisation est la commercialisation des produits chinois. Ils sont vendus partout dans le monde car le coût de production là-bas est moins cher, surtout par rapport au prix de production dans les principaux pays consommateurs. Il est certain qu'une interdiction à la commercialisation de ces produits donnerait comme conséquence la hausse des prix des mêmes produits dans les autres pays, même s'ils y sont produits. Le pétrole est autre exemple. Il suffit qu'un ouragan traverse le Golfe du Mexique pour que le prix du pétrole, ainsi que de ses dérivés, augmente dans tout le monde.

La mer est le facteur de globalisation le plus ancien et le plus commun. La possibilité d'y accéder de façon libre a permis toujours un rapprochement ainsi que la possibilité de commercer parmi toutes les régions du monde. Ainsi, bien que les produits chinois soient fabriqués d'un côté du monde, ils peuvent être commercialisés en Europe sans subir une importante hausse de prix grâce à la liberté d'accès à la mer et au bas prix que représente le transport par mer.

---

<sup>2</sup>TANGREDI, Sam J., Globalisation and Maritime Power (Honolulu: University Press of the Pacific, 2002), p. 1.

Un autre facteur de la globalisation est les réseaux de communication qui facilitent le rapprochement entre les différentes régions du monde. Le téléphone et l'internet, parmi d'autres, ont permis que les événements d'un pays pèsent sur les faits et même sur l'opinion publique d'autres. Cependant, il y a plusieurs raisons pour lesquelles on peut penser que la globalisation n'est pas seulement facteur de progrès, mais aussi est-elle agent qui aide à la prolifération des activités illicites. Le libre accès à la mer et la possibilité d'y transporter tout type de produits et de substances, combiné avec toutes les bontés qui amènent la globalisation, tels que le libre flux de capitaux, le libre accès aux réseaux de communications, parmi d'autres, facilitent la prolifération d'activités illicites que, à la fin, peuvent devenir des menaces et souvent, quand elles font impact sur une autre région, elles sont de caractère transnationale. En conséquence, Il est possible d'affirmer que la mer est facteur de globalisation et que la globalisation incite non seulement au développement d'un marché mondial commun, le progrès mondial et le rapprochement des peuples, mais aussi qu'elle favorise l'accroissement des activités de caractère illicite.

#### **LA GLOBALISATION, LA MER ET LES ETATS : UN APERÇU DISSEMBLABLE.**

**Parmi les Etats il y a une perception différente de ce que la globalisation est et de ce que la globalisation peut apporter. Pour les pays plus développés, particulièrement pour les Etats-Unis, la globalisation représente le nouvel ordre mondial d'après la guerre froide, dans les domaines de l'économie, de la technologie et militaire. L'exploitation et l'utilisation de la mer pour bénéficier sont réservées principalement aux pays qui ont les moyens économiques et technologiques pour l'en faire. Or certains pays en voie de développement regardent la globalisation comme l'élargissement d'autres nations, même s'ils bénéficient d'un accès, parfois limité, aux marchés du monde et à l'utilisation de la mer en profit de leur économie. Comme remarqué, les participants qui peuvent y accéder et qui ont des moyens économiques et technologiques profitent le plus de la globalisation<sup>3</sup>, mais à la fin la grande majorité des nations ont profité de l'utilisation de la mer et par conséquence de la globalisation. Pour**

---

<sup>3</sup>TANGREDI, Sam J., op.cit. p. xxvi.

cette raison, il est très important que la communauté internationale sauvegarde le libre emploi de la mer en luttant contre les activités illicites qui pourraient se transformer en menaces pour les Etats mêmes.

**LES ETATS ET LES MARINES : LEURS EFFORTS SONT-ILS SUFFISANTS POUR FAIRE FACE AUX MENACES TRANSNATIONALES ?**

**Pour maintenir la mer libre les Etats doivent investir beaucoup de ressources pour disposer d'une marine capable d'accomplir, d'abord, les tâches traditionnelles inhérentes aux forces armées, c'est à dire, la défense du pays. D'autres tâches telles que la projection d'une force pour des raisons dissuasives, punitives ou de défense des intérêts nationaux ailleurs, sont aussi importantes et sont primordiales pour assurer l'expansion économique ou culturel d'un Etat et même pour l'exaltation de l'esprit nationaliste. Dans une approche politique, une marine capable de bien agir en défense du pays sera aussi capable d'attirer l'attention des politiciens ainsi que l'accord de l'opinion publique. Cela signifie, dans la majorité des cas, l'obtention d'un budget suffisant pour remplir les besoins d'une marine. La préparation contre une éventuelle menace étatique, soit réelle ou potentielle, est le but et à la fois la raison d'exister d'une marine. Or la lutte contre les menaces qui parviennent d'une source non étatique devient une seconde priorité. Hormis le terrorisme, les menaces transnationales telles que le trafic de drogue et de personnes ainsi que la piraterie (activité endémique dans certaines régions) sont difficiles à repérer car elles affectent de façon indirecte à la sécurité des sociétés ainsi qu'à leurs économies. En fait, les conséquences de ces activités ne sont remarquables qu'à long terme, raison pour laquelle elles ne sont pas une priorité pour les décideurs en matière de politique de sécurité nationale, bien qu'elles soient considérées importantes. La priorité des forces armées est la défense du pays contre les menaces de caractère géopolitique et l'aptitude pour faire la guerre. La lutte contre les activités illicites devient préférentiellement une fonction du domaine de la police. Nonobstant il faut estimer qu'en mer la marine est la seule organisation capable d'imposer l'état de droit.**

Les efforts et les moyens destinés au combat contre les menaces transnationales ne sont pas suffisants. Cela arrive car ces menaces contre la sécurité d'un pays sont relativement nouvelles par rapport aux menaces de type géopolitique. Quant à la sécurité nationale, les décideurs devront reconsidérer quelles sont les menaces qui peuvent endommager le plus. De nouvelles tâches et de nouveaux rôles s'envisagent pour les marines. Un différent type de conflit est plus vraisemblable que jamais. Pour cela, les marines auront besoin de changer leurs pensées, leurs tactiques et même de modifier leurs outils.

La globalisation, même si commune à tout le monde, a différentes approches, raison pour laquelle ses conséquences sont si dissemblables, mais à la fin plus positives que négatives. Cette étude analyse la globalisation comme facteur de progrès et de rapprochement à la fois que facteur de dégradation et d'éloignement. Une grande partie de l'information ici évoquée provient en général d'auteurs d'origine étasuniens, surtout du capitaine de vaisseau US Navy Sam Tangredi, auteur et directeur de l'ouvrage « Globalisation et Puissance Maritime », la version de la globalisation d'après la marine la plus engagée dans la lutte contre les menaces transnationales : la marine américaine.

**PREMIERE PARTIE**  
**LES MENACES TRANSNATIONALES : UN INCONVENIENT**  
**IMPLICITE DANS LA GLOBALISATION.**

**11 LA GLOBALISATION ET LES MENACES.**

**Les menaces transnationales sont des activités conduites par des acteurs non étatiques qui dépassent les frontières d'un pays et ont un impact global<sup>4</sup>. Elles sont des menaces qui traversent les frontières et qui menacent l'intégrité sociale et politique d'une nation et même la santé de ses habitants. Ces menaces peuvent se cataloguer comme des menaces qui « dégradent la qualité de vie des habitants d'un Etat »<sup>5</sup> La définition d'une menace transnationale provient surtout des Etats-Unis, car après le 11 septembre 2001, il y a un sentiment que le terrorisme, lié aux autres menaces de type transnational, hante le territoire étasunien et en pèse sur la vie politique et sur la sécurité des citoyens de ce pays. Avant le 11 septembre, le concept d'une menace à l'intégrité d'un pays ne provenait que d'un autre Etat. Les activités illicites qui s'y déroulaient étaient difficiles à les localiser ou en tout cas elles ne revêtaient guère importance. Le monde n'avait qu'une super-puissance et juste quand les Etats-Unis se trouvaient au sommet de leur suprématie comme puissance économique et militaire du monde, les attentats ont réveillé les analystes et les politiciens de leur léthargie. Le coup a touché à la superpuissance militaire et a fait que les institutions américaines changent leur conception sur les menaces transnationales et sur leur portée. Ni les citoyens américains ni les institutions n'étaient plus en sûreté dans leur propre sol. Ni les systèmes anti-missiles balistiques, ni la projection d'une force sur lesquels le pays comptait n'ont pas pu neutraliser un ennemi qui n'appartenait pas à un Etat. En effet, ce nouvel ennemi n'a pas une nationalité officielle. Il a une identité idéologique et régionale mais il n'a pas une base de soutien fixe et il est**

---

<sup>4</sup> THACHUK, Kimberley L. et TANGREDI, Sam J., "Transnational Threats and Maritime Responses" dans l'ouvrage de ce dernier Globalization and Maritime Power (Honolulu: University Press of the Pacific, 2002), p. 57.

<sup>5</sup> SMITH, Paul J., "Transnational Threats and State Survival: A Role for the Military?" Parameters, automne 2000.

très flexible quant à sa manière d'opérer. Il est très difficile à dissuader. Il n'a rien à perdre mais il peut beaucoup nuire. Beaucoup des participants à ces activités ne craignent pas mourir. Les conventions, les règles d'engagement ou le respect pour la vie de civils ne représentent rien pour eux. Les nouvelles menaces ont changé les paradigmes de la confrontation ainsi que l'échelle des priorités en sécurité. Comment procéder contre telle menace ? C'est alors que les menaces transnationales ont pris une plus grande ampleur. Dorénavant, les Etats devront combattre contre un ennemi née d'une idéologie, d'un extrémisme ou d'un problème social. Beaucoup des menaces transnationales telles que la corruption, la contrebande et l'immigration illégale ont toujours existé. Mais **la globalisation a augmenté la portée et les effets de ses activités en fournissant les moyens physiques pour dépasser même les frontières les plus surveillés et pour se déplacer à distances jamais atteintes**<sup>6</sup>. La lutte contre ces menaces est assez compliquée du fait que **beaucoup des menaces transnationales sont conduites par des acteurs non-étatiques – tels que les criminels internationaux, les terroristes, ou les contrebandiers étrangers- qui se préoccupent peu des normes légales. D'ailleurs, parce que les défis transnationaux émergent souvent subtilement, sur une longue période, ils sont particulièrement difficiles à repérer et à contrer par les gouvernements qui, pour des raisons politiques internes, doivent se concentrer sur des problèmes à court terme**<sup>7</sup>.

Ces menaces affectent de façon différente l'ensemble des pays. Plusieurs activités de ce type affectent de façon directe la sécurité et les économies, en corrompant de manière importante les sociétés des pays développés. Pour cela, il est nécessaire pour les Etats de créer des politiques à ce sujet ainsi que d'attribuer des moyens économiques importants contre sa prolifération. Néanmoins les menaces semblent peu affecter de façon directe les pays en voie de développement. Même quand leur sécurité et leur intégrité sont menacées par les activités illicites, principalement le terrorisme, ils manquent de moyens à investir pour les combattre. Toutefois la globalisation sous la forme de la pression de l'opinion publique, a incité plusieurs pays à avoir comme priorité l'amélioration du niveau de vie de leurs citoyens, la

<sup>6</sup> THATCHUK, Kimberley L. et TANGREDI, Sam J., op.cit., p. 57.

<sup>7</sup> SMITH, Paul J., op.cit.

diminution de la pauvreté et la consolidation d'un système éducatif, des facteurs qui génèrent beaucoup de menaces. Néanmoins il arrive que dans certains pays ces activités n'affectent guère à la conscience nationale et sont parfois un moyen de faire bouger l'économie locale.

Ces différences nous amènent au principe que la lutte contre les menaces transnationales n'est pas faite de façon proportionnelle parmi les divers Etats. Il est possible de conclure que les pays qui profitent le plus de la globalisation sont aussi les pays qui subissent le plus ses vicissitudes.

A la fin, toutes les menaces affectent, bien que de façon inégale, à tous les pays qui ont des institutions et une société bien constituées. Les menaces, spécialement le terrorisme, affectent la sécurité de plusieurs pays, même ceux qui sont considérés en voie de développement. Mais il ne faut pas négliger l'ensemble des menaces transnationales. Or, hormis le terrorisme global, l'idée qui prévaut dans la plupart des pays au sujet des menaces transnationales est que la majorité de ces menaces sont moins importantes pour la sécurité d'un pays par rapport à la géopolitique des puissances, les guerres régionales et la prolifération d'armement de destruction massive. Après les événements du 9/11 aux Etats-Unis, 3/11 en Espagne et les attentats qui ont lieu à Londres en 2005, l'attention a été attirée vers ce que les effets du terrorisme, ainsi que d'autres menaces provenant d'ailleurs, pourraient faire. Les Etats-Unis, parmi d'autres Etats (principalement les plus développés) ont dû comprendre qu'un nouveau type de menace faisait son apparition et, pour cela, ils ont réagi en investissant des moyens importants, bien qu'insuffisants, pour les combattre. Puisque leurs forces policières semblent être dépassées par cette menace, ils ont engagé leurs forces armées, peu à peu, dans cette lutte, malgré leur réticence à s'en mêler. Les effets de ces menaces sont déjà tangibles par les sociétés et il serait irresponsable d'ignorer l'effet combiné des menaces transnationales tels que le trafic de drogue, d'équipement militaire et de personnes, la piraterie et les actes de terrorisme et ses précurseurs, la corruption et le blanchissement d'argent, car **ces conséquences à long terme seront nuisibles pour la stabilité politique et économique globale**<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> THACHUK, Kimberley L. et TANGREDI, Sam J., op.cit, p. 57.

## **12 LES ACTEURS.**

**L'origine des menaces transnationales provient de deux types d'acteurs non-étatiques : des groupes terroristes et des groupes de crime organisé. Les deux groupes peuvent être considérés comme criminels car leurs actes sont interdits par la majorité des lois locales, les lois internationales et les accords internationaux<sup>9</sup>.**

**Les conséquences de la globalisation, c'est à dire le libre accès à des systèmes de communications modernes, à la technologie et la possibilité de voyager librement dans tous les pays démocratiques, ont facilité la tâche de ces groupes. Ces groupes peuvent opérer depuis n'importe quel pays, surtout depuis ceux qui n'ont pas d'institution de justice solide et qui ont une tradition de corruption. Les groupes criminels peuvent conduire des opérations internationales depuis des pays sans subir aucune sanction.**

**Les deux facteurs qui ont permis aux acteurs de continuer à perpétrer leurs activités sont la corruption des autorités et la capacité de blanchir les revenus qui proviennent de ces activités. Sans ces facteurs, ces groupes ne seraient pas capables de s'étendre en réseaux international.**

## **13 LES MENACES.**

**Quelles sont les menaces transnationales ? La globalisation a lié le monde de façon à qu'un problème d'un pays arrive à affecter un autre. Comme on l'a déjà signalé, les acteurs ont un caractère non-étatique et ne servent qu'aux intérêts particuliers. La croissance du crime organisé transnational a surgi comme une affaire de sécurité de l'ère post guerre froide. Les éléments globalisants de l'économie moderne, tels que le commerce international, la facilité de voyager et le libre déplacement de biens et de services, permettent aussi le libre passage d'argent « sale », de drogues, de migrants illégaux et du matériel nucléaire<sup>10</sup>. Les revenus produits par ces activités sont si grands, que**

---

<sup>9</sup>THACHUK, Kimberley L. et TANGREDI, Sam J., op.cit, p. 59.

<sup>10</sup> SMITH, Paul J., op.cit.

le trafic de drogue est considéré comme la deuxième ou troisième activité économique du monde<sup>11</sup>.

Les menaces transnationales qui peuvent affecter la sécurité d'un pays peuvent être classifiées en trois catégories : la contrebande, le trafic et la piraterie ; les actes terroristes et les menaces écologiques/sociales<sup>12</sup>.

Beaucoup de ces activités utilisent des transports maritimes pour atteindre leurs objectifs. En mer, ces activités sont donc la contrebande, le trafic illégal et la piraterie. La mer, en tant qu'élément de la globalisation le plus ample, est l'un des moyens, peut-être le plus important, qui sert à faire bouger cette industrie.

### **131 La contrebande, le trafic de drogue et la piraterie<sup>13</sup>.**

**Le trafic de drogue. Le trafic de drogue est l'un des industries les plus profitables et aussi atteint-elle trois ou quatre pour cent de la population mondiale. Les moyens économiques des trafiquants sont immenses et rivalisent avec le PIB de plusieurs pays et sont suffisants pour détériorer l'économie légitime ainsi que le système monétaire, la balance de paiements et la coopération internationale bancaire d'un pays.**

**Le trafic d'armes et d'équipements militaires. Une grande partie de l'échange commercial d'armes se fait de façon illégale. A la fin de la guerre froide, divers pays en quête de commerce ont commencé à vendre leurs stocks d'armes dans le marché illégal. Une large partie de ce commerce a été destiné aux groupes guérilleros ainsi que terroristes.**

**La contrebande et le trafic d'êtres humains. Le trafic de personnes est devenu l'entreprise criminelle avec le taux de croissance le plus rapide du monde. Il s'agit d'un commerce plus attractif que n'importe quel autre entreprise illégal tels que le trafic de drogue ou d'arme car il n'a pas besoin d'une expertise ni d'un réseau de distribution. En plus, dans certains pays la punition pour commettre ce type d'action est considérablement moins lourde que celle liée**

---

<sup>11</sup> COYLE, Diane, « Drugs Trade the Third Largest Economie », The Independent, London, 22 fevrier 1999.

<sup>12</sup> THACHUK, Kimberley L. et TANGREDI, Sam J., op.cit, p. 61.

<sup>13</sup> Clasification de THACHUK, Kimberley L. et TANGREDI, Sam J., op.cit., p. 61.

narcotrafic. Les immigrants illégaux paient en avance et les contrebandiers n'ont pas l'obligation de restituer l'argent aux immigrants au cas où l'opération échouerait.

**La piraterie.** Cette activité a fait son retour de façon alarmante en Indonésie, Bangladesh, le détroit de Malacca, la mer du sud de la Chine, l'Inde, l'Equateur, et dans la mer Rouge. 469 attaques ont eu lieu pendant l'année 2000. La plupart de ces attaques ont été commises par des groupes criminels organisés dont des marins professionnels avec beaucoup d'expérience. Les bateaux ont été attaqués à l'ancre, mais aussi quand ils sont en train de naviguer. La majorité des attaques se fait sur des bateaux porte-conteneurs qui ont une cargaison précieuse.

### **132 Le terrorisme transnational.**

**Le terrorisme est défini comme « l'utilisation calculée de la violence ou la menace de son utilisation pour faire peur et pour intimider des gouvernements ou sociétés en poursuivant des buts politique, religieux ou idéologique »<sup>14</sup>. Le terrorisme est une tactique de la psychologie et de la violence, utilisée par le faible contre le fort pour atteindre des fins disproportionnées en utilisant des moyens de violence modestes pour semer la peur<sup>15</sup>.**

**Le terrorisme global comprend deux composants : l'acte physique et l'impact psychologique. L'acte physique consiste en des actes de violence destructive dirigée contre le peuple et les symboles de l'ennemi. Les terroristes savent comment propager leur message à travers les média globaux à fin de délivrer un impact psychologique maximum contre le centre de gravité de l'ennemi<sup>16</sup>.**

**Le terrorisme international a toujours été un grand défi pendant le 20<sup>ème</sup> siècle et il semble qu'il sera un sujet d'intérêt encore majeur pendant le 21<sup>ème</sup> siècle. Les terroristes de ce siècle s'avèrent plus déterminés que jamais à**

---

<sup>14</sup> SMITH, Paul J., op.cit.

<sup>15</sup> BOWDISH, Randall G., « Global Terrorism, Strategy, and Naval Forces », dans l'ouvrage de Sam Tangredi Globalisation and Maritime Power (Honolulu: University Press of the Pacific, 2002), p. 80.

<sup>16</sup> BOWDISH, Randall G., op.cit, p. 81.

infliger le plus de dégâts et le plus de morts possible en faveur de leurs intérêts. Dans le passé, les terroristes pratiquaient un « terrorisme restreint » qui avait pour objectif l'obtention de la publicité plutôt que la destruction même. Les groupes terroristes tentaient à faire des dégâts en ayant pour but d'attirer l'attention de la communauté, mais sans arriver à perdre le soutien populaire.

Néanmoins, il semble que le nouveau « cépage » de terroristes prend la violence et la destruction massive comme le but de ses activités tandis que la publicité est devenue une seconde priorité. De cette façon, la possibilité d'avoir une menace terroriste nucléaire qui pourrait nuire à grande échelle devient de plus en plus réelle.

De la même manière que les groupes criminels, les terroristes ont bénéficié de la globalisation et de ses avantages dont les systèmes de communication, la technologie et les services financiers. Ces derniers peuvent soutenir la couverture et la discrétion nécessaires pour appuyer les opérations terroristes n'importe où dans le monde. Le grand marché d'armes dans le monde et le marché noir y compris, fournissent les outils indispensables, et même en plus, à ces groupes.

### **133 Les menaces environnementales et sociales<sup>17</sup>**

**Les maladies infectieuses. Malgré l'énorme progrès fait par la communauté internationale en termes de santé, un grand nombre de maladies infectieuses sont apparues pendant les dernières décennies, tels que l'Ebola et nombreuses fièvres de type hémorragique. L'augmentation des voyages internationaux, le déploiement des forces armées dans le monde, le changement des habitudes alimentaires et de l'utilisation du sol aux fins agricoles, l'effondrement des services de santé dû à la guerre ou aux problèmes économiques, l'adaptation des microbes et leur résistance aux antibiotiques sont des facteurs qui ont stimulé la propagation de maladies infectieuses.**

**Les menaces environnementales. Il est un peu difficile à comprendre la raison pour laquelle les problèmes environnementaux menacent la sécurité**

---

<sup>17</sup> Classification de THACHUK, Kimberley L. et TANGREDI, Sam J., op.cit. p. 64.

nationale d'un pays. Il est plus facile de comprendre le fait que les questions politiques et idéologiques qui dominent l'agenda international sont de plus en plus liées aux problèmes de l'environnement et du manque de ressources. Des sujets tels que l'accroissement de la population et la migration sont liés au manque de ressources naturelles tels que l'eau potable. Ces changements sociaux amènent la recherche de ressources dans une autre région et à la fin, aux conflits et malaises sociaux.

Tandis qu'il y a de nombreuses mésaventures au sujet du manque de ressources et de la dégradation de l'ambiance qui peuvent se convertir en menaces à long terme, le problème de l'eau est peut-être le plus significatif. Récemment, les fleuves le plus importants du monde ont été sévèrement pollués ou surexploités de façon qu'une petite partie de ces fleuves arrive à la mer. Il y a près de 1,2 milliard de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable dans le monde. Plusieurs pays partagent des fleuves en commun. Le cas du Soudan, l'Ethiopie et l'Egypte, région où tous les trois pays partagent le Nil a été identifié par Boutros Boutros-Ghali comme la cause de la prochaine guerre dans la région.

***La migration humaine massive.*** Les crises humanitaires et les catastrophes, les guerres de dépuración ethnique et les révolutions sont des opportunités pour le crime organisé car les trafiquants y ont trouvé des cibles avec des personnes désespérés. Au moins 22 millions de personnes sont déplacées à cause de la guerre, de la violence et des violations des droits de l'homme.

#### **14 LES CONSEQUENCES.**

**En général, les activités illicites d'une façon ou d'une autre, sont liées entre elles et affectent les sociétés. Le trafic de drogues, d'armes, de technologie militaire ou de personnes ne serait pas possible sans la complicité des autorités locales. L'argent provenant des revenus de ces activités peut procurer des postes dans les gouvernements des pays. Si les acteurs des activités illicites arrivent à acheter les volontés des politiciens et les missions des autorités, une société ne sera plus représentée dans son gouvernement car il ne sera plus capable d'accomplir le but de sa raison d'exister : garantir la**

sécurité de ses habitants et exercer l'état de droit sur son territoire. Un gouvernement corrompu ne travaillera plus pour le peuple, mais pour les acteurs qui effectuent les activités illicites. Ces activités minent les valeurs de la société et peut même arriver à la détruire. La vente de drogues ou d'armes, par exemple, ont des effets tels qu'une augmentation du niveau de violence, le démantèlement des familles et la perte de confiance des citoyens en leur gouvernement, situations qui sont toutes au détriment de la société et en conséquence de l'Etat même. La situation se déroule autour d'un cercle vicieux où un Etat ne peut pas combattre la racine de ses maux car ils se trouvent dans un autre pays. Les autorités, une fois corrompues, fomentent l'accroissement des activités illégales qui aussi minent la solidité de l'Etat. Comme déjà remarqué, le trafic de personnes, de drogues ou d'armes, ainsi que la contrebande n'est pas facile à repérer. Ses effets sur une société ne se manifestent que sur le long terme et, politiquement, ils ne sont pas attractifs à les combattre.

La piraterie, bien qu'endémique, provoque le manque de sentiment de sécurité nécessaire pour le bon déroulement d'activités économiques en mer. Tant qu'il y a un seul pirate, beaucoup de pêcheurs, transporteurs et d'autres utilisateurs de la mer comme moyen de subsistance, seront intimidés, ce qui aura comme conséquence la perte d'emplois ainsi que la perte de confiance dans les autorités, parmi d'autres effets.

Quant au terrorisme transnational, il représente une menace directe contre la sécurité nationale des Etats. Les attaques des terroristes peuvent cibler et détruire des infrastructures clés ou financières d'un Etat et avoir des conséquences telles que la déstabilisation de l'ordre civil ou la panique financière. Grâce à la globalisation, le transport d'objets volumineux est aujourd'hui une tâche facile et commune. La contrebande d'une arme de destruction massive pourrait arriver bientôt. La technologie pour les construire est à la portée de tous et la corruption, l'un des agents des menaces transnationales, se trouve partout dans le monde. Beaucoup de nouvelles républiques, notamment de l'ex URSS, possèdent la matière première et les ressources humaines pour construire des armes de destruction massive. Les terroristes comptent avec les éléments de la globalisation et en profitent pour

arriver à leurs fins. Le terrorisme est, peut être, la menace la plus dangereuse pour les Etats modernes.

**DEUXIEME PARTIE :**  
**LE ROLE DES ETATS ET LEURS MARINES DANS LE CADRE DE LA**  
**LUTTE CONTRE LES MENACES TRANSNATIONALES.**

**21 LA LUTTE CONTRE LES MENACES TRANSNATIONALES : UNE TACHE POUR LES MILITAIRES ?**

**Après les attentas contre les tours du World Trade Center à New York, la pensée de ce qui endommage un pays à évolué. Un ennemi presque inconnu jusqu'à ce jour-là et considéré inoffensif en territoire américain, a frappé le cœur financier du pays ainsi que le moral de ses citoyens. Où étaient les systèmes de défense ? Qui était le responsable d'une telle situation? Qui sera désormais le garant de la sécurité du pays contre un tel ennemi ? L'attentat contre les tours a montré une réalité qui existait déjà mais qui n'avait jamais frappé le monde comme il l'a été en ce jour-là : l'existence des groupes organisés qui profitent de la libéralisation du libre échange et le relâchement des contrôles frontaliers pour atteindre leurs buts.**

**Les gouvernements ont engagé la participation des militaires d'autant plus que les menaces transnationales à la sécurité ont augmenté. Par exemple, « les Etats-Unis ont déployé des troupes pour accomplir des missions anti-narcotiques au long de la frontière Mexico-américaine au lieu de confier la tâche seulement aux officiers civils. La Thaïlande dépend fortement de ses forces militaires pour compenser la migration illégale ainsi que le trafic de drogue, surtout au long de sa frontière avec le Myanmar. En 1995 l'Italie a déployé près de 1,000 soldats pour faire face aux flux massifs d'immigrants illégaux provenant de l'Albanie. En 1998, le Brésil a disposé de 2,000 militaires pour combattre une épidémie de dengue qui affectait plus de 6,000 résidents. Ces exemples montrent que l'emploi des militaires dans la lutte contre les menaces transnationales sont à la hausse »<sup>18</sup>.**

---

<sup>18</sup> SMITH, Paul J., op.cit.

Cette situation a déclenché une discussion pour savoir si les militaires devaient participer à la lutte contre les menaces transnationales. Ainsi, les Etats-Unis, sans doute le pays le plus engagé dans la lutte contre ces menaces, limitent l'utilisation de leurs propres forces armées dans les opérations qui sont du domaine de l'application de la loi dans les Etats-Unis. En effet, l'acte **posse comitatus**<sup>19</sup> a été créé lors de la reconstruction américaine en 1878<sup>20</sup> comme une intention d'interdire aux troupes fédérales de superviser les élections dans les Etats confédérés<sup>21</sup>, ainsi que pour empêcher les marshals de faire la conscription du personnel militaire dans leurs forces<sup>22</sup>. Plus de cent ans après, beaucoup de penseurs se demandent si l'acte même ou son interprétation sont corrects. « **L'acte posse comitatus a été créé à cause d'un conflit entre la liberté et l'esclavage ou entre le nord et le sud. Le conflit à ce jour est aussi dans le sens de la liberté et de l'esclavage, mais cette fois il est entre la civilisation et le terrorisme. Des nouveaux problèmes exigent des nouvelles solutions, pour cela il y a besoin de nouvelles règles pour résoudre cette problème** »<sup>23</sup>. A cause de l'acte **posse comitatus** les forces armées des Etats-Unis ne participent que de façon indirecte dans les opérations contre les menaces transnationales, notamment contre le trafic de drogue ou le trafic de personnes. Elles fournissent le soutien dans le domaine du renseignement et fournissent de moyens tels que l'emploi de senseurs et la surveillance aérienne au profit d'autres institutions responsables de cette lutte. Les bâtiments de la marine servent à transporter des détachements d'application de la loi (LEDETS)<sup>24</sup>, c'est-à-dire, des groupes composés d'éléments de l'US Coast Guard pour faire les visites aux navires suspectés de transporter des cargaisons illicites et, si besoin, d'appliquer la loi et faire des arrestations.

Cette situation est particulièrement importante car les forces armées américaines, notamment la marine, sont les seules qui ont la capacité d'avoir

---

<sup>19</sup> De la loi commune anglaise : « the force of the county ». Il faisait référence au corps d'hommes de plus de 15 ans auxquels le sheriff pourrait convoquer à fin de réprimer une émeute.

<sup>20</sup> De 1865 à 1877, c'est-à-dire, les douze années suivantes à la guerre de sécession, époque à laquelle l'armée américaine occupait les Etats du sud.

<sup>21</sup> Wikipedia, [http://wikipedia.org/wiki/Posse\\_Comitatus\\_Act](http://wikipedia.org/wiki/Posse_Comitatus_Act).

<sup>22</sup> BRINKERHOFF, John R., "The Posse Comitatus Act and Homeland Security", journal Homeland Security, février 2002, [www.homelandsecurity.org/journal/Articles/brinkerhoffpossecomitatus.htm](http://www.homelandsecurity.org/journal/Articles/brinkerhoffpossecomitatus.htm)

<sup>23</sup> BRINKERHOFF, op.cit.

<sup>24</sup> Coast Guard Law Enforcement Detachments.

une présence mondiale, ce qui nous amène à ce que la restriction de sa participation affecte l'ensemble des efforts internationaux. Certes, en mer ce pays compte sur l'US Coast Guard pour faire ces tâches, mais la quantité de bâtiments de cette organisation est particulièrement mineure par rapport à ceux de l'US Navy. Une situation semblable arrive dans certains pays, particulièrement dans les pays le plus développés. Ces pays ont divisé les rôles de la marine en deux principales : la défense du pays et l'application de la loi en mer. Pour cela ils ont déposé les tâches inhérentes à la défense du pays dans une marine nationale et ont créé un service de garde côtier dédié aux tâches de l'application de la loi.

Le débat et la réticence à utiliser les forces dans ces tâches ne concernent pas uniquement les Etats-Unis. Dans certains pays, tel que l'Inde, l'armée de terre craint que les opérations humanitaires provoquent une « fatigue désastreuse » qui les séparent du rôle fondamental des militaires à défendre la nation d'une attaque externe<sup>25</sup>. Il y a plusieurs arguments contre l'utilisation des forces armées dans ces tâches. D'abord, les craintes que ces opérations les écartent de la disponibilité opérationnelle. Ensuite, le déploiement des troupes militaires pour lutter contre le crime organisé ou les menaces environnementales coûte très cher au détriment des crédits qui pourraient s'utiliser en entraînement ou en achat d'équipement militaire. D'autres objections sont les craintes sur la possible corruption des militaires lorsqu'ils sont déployés en missions contre le trafic de drogues<sup>26</sup>.

Or il y a certaines qui sont favorables au déploiement des forces armées dans la lutte contre les menaces transnationales. Parmi les arguments qui soutiennent leur utilisation, il se trouve que « **les menaces transnationales à la sécurité sont les défis majeurs aux nations au 21ème siècle et pour cela, il est naturel et propre de faire appel aux forces militaires pour y faire face. De même, l'escalade probable de problèmes transnationaux à l'avenir, tels que les migrations massives, les pandémies et les catastrophes naturelles, requièrent une réponse massive de l'Etat et, en général, seule les forces militaires ont**

---

<sup>25</sup> MAHES Uniyal, "Environment—India: Earthquake or Flood, Call in the Army", Inter Press Service, 12 avril 1999.

<sup>26</sup> SMITH, Paul J., op. Cit.

***l'habilité de réagir rapidement et avec les ressources propres***<sup>27</sup>. D'autres défenseurs de son emploi soutient que les forces armées peuvent s'entraîner en faisant des opérations contre des menaces transnationales, surtout dans le domaine naval. En effet, ils suggèrent que les équipages des bâtiments appliquent les mêmes techniques de surveillance générale, de reconnaissance, de manœuvre et de ciblage qui seraient utilisées dans un combat. Hormis l'utilisation d'armements, les opérations contre le trafic de drogue sont un excellent entraînement réel pour les équipages des bâtiments<sup>28</sup>.

Quant à la marine elle est la seule agence capable de faire face aux menaces transnationales en mer. Certes, il y a des organisations telles que les préfectures maritimes ou des services semblables qui réalisent des tâches d'application de la loi en mer. Mais dans la majorité des cas, ces services font partie de la marine ou dépendent d'elle pour accomplir leurs missions. Même les Etats-Unis, pays qui restreint sa marine à participer aux opérations d'application de la loi en mer, l'utilisent de plus en plus en soutien indirect dans ce type d'opérations. Les marines, ou services semblables, sont les seules organismes qui ont le matériel, la doctrine, le savoir-faire et même la reconnaissance juridique pour représenter son Etat en mer et y exercer l'état de droit. A la différence des armées de l'air et de terre, les marines sont obligées par la loi internationale de réaliser certaines tâches, même de caractère non militaire, tels que prêter assistance à quiconque qui se trouve en péril en mer, le sauvetage et la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'interdiction de transport d'esclaves, la répression de la piraterie, la répression aux émissions non autorisées diffusées depuis la haute mer et la coopération à la répression du trafic illicite de stupéfiants. Ces activités doivent être poursuivies même hors de leurs propres eaux territoriales, c'est à dire, en haute mer.

La perspective de l'engagement des marines dans la lutte contre les menaces transnationales est donc différente à celle d'autres armées. Etant donné qu'elle est la seule institution avec des capacités d'opération en mer, le doute quant à sa participation reste de ce fait hors question.

---

<sup>27</sup> SMITH, Paul J., op.cit.

<sup>28</sup> THACHUK Kimberley L. et TANGREDI, Sam, op. Cit., p. 67.

## **22 LE ROLE DES ETATS.**

**Les Etats sont les responsables de maintenir la mer libre ainsi que de lutter contre les menaces transnationales qu'y transitent. Cette lutte ne peut se faire qu'au travers des marines. Quelle a été donc la réponse des Etats vers la prolifération de ces activités illicites? Il est possible de partir du principe que les Etats économiquement plus développés et qui possèdent une grande puissance maritime profitent le plus de la globalisation et qu'aussi ils sont ceux qui subissent le plus les aspects sombres de la globalisation. Ces Etats sont le plus concernés par l'exercice de l'état de droit en mer ainsi que par l'arrivée de substances et de migrants illégaux ou même de terroristes dans leurs pays. C'est cas particulier des Etats-Unis.**

**Mais il ne suffit pas qu'un Etat ait une marine pour faire un effet de dissuasion sur les acteurs des activités illicites. Ce qui est vraiment important est la création et l'adoption de politiques propres à cette lutte. L'Etat doit d'abord, renforcer sa capacité de faire face aux menaces qui proviennent de l'extérieur en exerçant l'état de droit dans son propre territoire. La lâcheté des autorités policières et même sa complicité créent une ambiance favorable à la prolifération de ce type d'activités. Mais un endurcissement sur la libre circulation et le montage de postes de filtrage dans un pays, l'implantation de postes douaniers et la création de contrôles sur les personnes et les marchandises amènent à un ralentissement des formalités qui peut se traduire comme un empêchement au libre marché ainsi qu'à une perte de liberté en faveur de l'application strict des lois, situation qui serait peu acceptable dans les pays qui se vantent d'être une démocratie.**

**Le problème retombe donc sur les institutions responsables de dissuader, voire de contenir la prolifération d'actes illicites qui proviennent de l'extérieur. Pour cela, la marine est l'institution la plus caractérisée (ou la seule) pour entreprendre des mesures de contravention nécessaires en mer. Or l'action des marines n'est que la réponse d'un Etat à travers ses moyens en mer. Sa capacité de réponse contre une action illicite en mer est effective d'autant plus que l'intérêt politique d'un Etat est grand. Les Etats ont donc l'obligation de définir la politique à suivre ainsi que d'établir quelles sont les priorités en matière de sécurité nationale. Les opérations contre les menaces**

transnationales en mer ne seront que la continuation de la politique de l'Etat par des moyens navals.

Les efforts d'un seul Etat ne seront jamais suffisants pour contenir ces menaces. Les Etats doivent aussi faire les alliances nécessaires avec d'autres pays pour que leurs marines puissent coordonner, planifier et opérer efficacement. « **Aujourd'hui, plus que jamais, la sécurité d'une nation individuelle est attachée à la sécurité globale. Le procès de globalisation a lié les nations ensemble dans un traité de sécurité de facto qui a comme conséquence une augmentation de la corrélation et l'indépendance sur la coopération internationale comme un réquisit nécessaire à la prospérité nationale [...]** Pris ensemble, plusieurs contraintes à la sécurité maritime peuvent être discernées. D'abord, Il est clair que la sécurité maritime est un problème international qui requiert une solution internationale. Ensuite, aucune nation n'a la souveraineté, ni la capacité ni le contrôle sur les actifs, les ressources ou les revenus avec lesquels les acteurs des menaces transnationales mettent en danger la sécurité nationale des pays. Finalement, ce niveau de coopération peut également payer des dividendes dans d'autres circonstances, comme les opérations d'aide humanitaire du tsunami l'ont démontré, où l'opération a été un succès grâce à l'unité du propos et à la diversité de capacités multinationales de tous les participants<sup>29</sup> ».

Il est donc nécessaire que la communauté internationale fasse un effort coordonné pour établir l'état de droit ainsi que pour faire face aux menaces transnationales en mer. Est-il possible de coordonner un effort de cette magnitude ? Sans doute il sera difficile mais il n'est pas impossible. La construction d'un tel effort prend du temps ainsi que la distraction de moyens destinés à d'autres tâches et il ne pourra se construire qu'avec l'accord et, surtout, la volonté des gouvernements et leurs industries. « **La surveillance des communs maritimes requerra substantiellement plus capacité que celle que les Etats-Unis ou une autre nation individuelle peut en offrir. Il prendra la combinaison de la coopération nationale, internationale et de l'industrie privée pour fournir la plate-forme, le personnel et les protocoles nécessaires pour**

---

<sup>29</sup> MORGAN, John G. et MARTOGLIO Charles W., The 1,000 Ship Navy: Global Maritime Network, Proceedings, novembre 2005.

***sécuriser la mer contre les menaces transnationales*** »<sup>30</sup>. Un effort à grande échelle peut transformer les efforts individuels de plusieurs marines en un réseau organisé capable d'avoir une présence étendue dans une grande région et même dans le monde entier. Ce réseau, en plus, peut multiplier la quantité de senseurs d'autant plus que le nombre d'unités des différents marines augmente.

Mais, y-a-t-il un tel réseau ou l'intention de le créer dans le proche avenir? Un réseau maritime comme tel, n'existe pas encore. Néanmoins, il y a des opérations de type multinational où plusieurs unités y participent en ayant pour but l'application de l'état de droit en mer et le combat contre les différents menaces transnationales. Des opérations telles que « Task Force 150 », qui opère de la mer Rouge jusqu'au détroit de Hormuz, l'opération « Active Endeavor » de l'OTAN dans la mer Méditerranée, ainsi que l'accord contre la piraterie entre le Singapour, la Malaisie et l'Indonésie aux environs du détroit de Malacca.

Un exemple intéressant sur la construction des réseaux multinationaux qui servent à combattre les menaces transnationales est celui des « **Joint Interagence Task Force West** et **East** » aux Etats-Unis (JIATF-W et JIATF-E). Ces organisations ciblent le combat au trafic de drogues, mais aussi regroupent leurs efforts sur d'autres menaces, telles que le trafic de migrants illégaux. Chaque JIATF est commandé par un officier amiral du service de la garde côtière des Etats-Unis (US Coast Guard) qui contrôle les activités maritimes anti-narcotiques et coordonne les efforts de l'US Coast Guard (USCG), US Navy (USN), Drug Enforcement Agency (DEA), d'autres agences fédérales et même les US Marines et d'autres services armés. L'approche primordiale des JIATFs est l'interception de la contrebande de drogues via des moyens aérien et maritime. Cette organisation fonctionne aussi comme un lien entre les diverses marines qui opèrent dans la mer Caraïbe et l'océan Pacifique et qui ont les même buts que les Etats-Unis, c'est-à-dire, dissuader et contenir toute activité de trafic de drogue par mer et par air qu'y ont lieu. Nombreux officier de liaison se trouvent dans les quartiers générale à Key West, Florida (JIATF-E) et à Alameda, Californie (JIATF-W), ce qui permet d'échanger de l'information et

---

<sup>30</sup> MORGAN John G. et MARTOGLIO Charles W., op. Cit.

du renseignement entre les diverses marines et agences qui y participent ainsi que de faire les coordinations nécessaires entre les forces navales et aériennes. La mer Caraïbe est l'une des mers des plus actives au monde dans ce domaine et y participent beaucoup de marines et agences de pays concernés.

Les JIATF sont un bon commencement pour créer des réseaux qui rassemblent les efforts de plusieurs pays et de plusieurs agences qui luttent contre les menaces transnationales. Pourtant cette organisation est américaine et malgré son effort d'intégrer, son approche à ce problème est différente à celui de plusieurs pays impliqués. En fait à ce jour, l'organisation du niveau opératif débouche sur des opérations indépendantes dans régions contiguës et dans lesquelles les unités reçoivent du renseignement limité provenant de leurs pays. Etablir la communication entre les unités est souvent difficile et la signature d'un protocole pour y remédier n'arrive à voir le jour. Ces opérations sont de type multinational seulement parce que plusieurs pays y participent. Comme déjà remarqué, la présence d'unités dans une région appartenant à une ou à plusieurs marines ne suffit pas pour dissuader ou contenir ces activités. Une surveillance effective requiert d'intégrer les unités participantes dans une structure moderne et flexible qui pourrait compenser les outils employés par les acteurs des menaces transnationales en mer. Cette structure devra avoir une autonomie et les unités doivent s'intégrer complètement pour que les commandements puissent prendre des décisions sans aucun délai et sans dépendre de leurs pays. Les opérations dans des régions comme la mer Caraïbe où diverses marines du monde y participent, telles que l'américaine, française, néerlandaise, britannique, et leurs homologues locales : la colombienne et la mexicaine, parmi d'autres, manquent d'un leadership et de la structure nécessaire pour opérer effectivement. Mais pour y arriver il faudra l'accord et la volonté politique des Etats.

Pourquoi un problème de cette magnitude est même négligé par les différents Etats qui subissent-ils les effets négatifs de la globalisation ? D'abord, il y a une approche différente parmi les Etats sur lesquels s'appliquent les enjeux de la globalisation. Aussi, comme déjà remarqué, les différents pays subissent les vicissitudes de la globalisation de différentes manières. La mer

Caraïbe est de nouveau un exemple : le problème du trafic de drogue inquiète beaucoup plus les Etats-Unis qu'au Guatemala. Ces approches posent aussi d'autres problèmes tels que l'idée de la souveraineté nationale. Plusieurs pays qui se trouvent sur la route entre la Colombie et les Etats-Unis ont l'idée que l'acceptation même d'assistance d'un autre pays économiquement plus développé est une transgression à sa souveraineté nationale. Le manque d'accord et de communication entre les Etats empêche la libre et effective opération des unités d'un pays dans les alentours des eaux territoriales des autres. Les lacunes dans les lois est un autre aspect qui doit être évoqué, situation qui pourrait être surmontée avec plus d'intégration des pays et plus de volonté politique.

La responsabilité des Etats est beaucoup plus importante que les opérations maritimes en elles mêmes. Sans la volonté ni les projets nécessaires de la part de l'Etat, le mécanisme qui fait réagir les institutions ne bougera pas. Sans les accords essentiels, l'intégration des forces propres en forces multinationales ou l'unité de propos entre les différentes agences, soit locales ou multinationales, la lutte contre les menaces transnationales sera une guerre perdue, guerre qui aura comme conséquence la dégradation de la société et de l'Etat même.

### **23 LE ROLE DES MARINES.**

**Comment les Etats emploient-ils les marines ? Les marines de guerre, dès la naissance des Etats, ont été créées pour protéger les intérêts des Etats en mer. Le but de toute marine est la maîtrise de la mer en faveur des intérêts de son pays. A ce jour, l'importance d'une marine repose en deux piliers : son aptitude à influencer les événements à terre et sa capacité à contrôler l'utilisation de la mer. L'importance de la première aptitude a évolué avec l'augmentation de la portée des systèmes d'armes. L'importance de la deuxième a augmenté avec la dépende du monde avec les échanges internationaux et les ressources de l'océan<sup>31</sup>. Or au travers de l'histoire, le but de la guerre navale n'a guère changé et la stratégie a du s'adapter aux**

---

<sup>31</sup> TANGREDI, Sam, op. cit., p.5.

nouvelles technologies nécessaires pour la survie des marines : la maîtrise de la mer afin de contrôler, soit la mer même, soit les faits à terre depuis la mer. Ainsi, « **la stratégie maritime contemporaine ne présente donc pas, en dehors de la dimension nucléaire, de changement de nature par rapport à la stratégie maritime classique** »<sup>32</sup>.

Or les marines ont du s'adapter à travers du temps aux changements technologiques pour faire face aux menaces de type géopolitique. Néanmoins, elles sont capables de s'adapter aux nouveaux besoins d'aujourd'hui ? « **L'avènement de la globalisation annonce de nouveaux changements, avec la place de plus en plus grande accordée à des missions de surveillance, de lutte contre les trafics de tous genres (drogue, immigration illégale...), de préservation de l'environnement et de défense de la souveraineté de l'Etat sur son espace maritime et sur les ressources de sa zone économique exclusive ou de son plateau continental** »<sup>33</sup>. Même si la maîtrise des mers, la présence et la dissuasion ont été toujours considérées comme des missions intrinsèques à tous les marines, une véritable maîtrise des mers et une présence maritime plus constante avec des tactiques plus souples seront nécessaires afin d'interdire à une nouvelle menace de type transnationale l'utilisation de la mer pour arriver à ses buts. Certains auteurs ont même baptisé cette confrontation la « guerre de la troisième vague ». D'ailleurs, les nouveaux adversaires sont sages, habiles et ne jouent pas par les règles conventionnelles. Qui est cet adversaire ? Certains d'entre eux sont les trafiquants de drogue. « **L'ennemi est les cartels de drogues de l'Amérique du sud. Ils ne sont pas ni des forces militaires organisées ni une milice armée. Ils n'utilisent pas les règles conventionnelles de la guerre navale. Ils ne peignent pas leurs bateaux en une couleur uniforme ni n'ont de signes distinctifs militaires sur eux. Ils n'ont même pas une signature électromagnétique. Leur équipement est d'habitude ordinaire, mais il peut être cher et comprend des GPS et des communications par satellite [...] En changeant les règles du jeu, les trafiquants de drogue, de la même façon que les petites mains y pourrait, rendent la majorité des systèmes de senseurs de**

<sup>32</sup> COUTAU-BEGARIE, Hervé, Traité de Stratégie, Paris, Economica, 2003, p. 618.

<sup>33</sup> COUTAU-BEGARIE, Hervé, op. cit. p. 619.

***la Marine américaine inefficace***<sup>34</sup>». Ainsi, les systèmes militaires américains reposent sur le principe de trouver un ennemi qui bouge ou qui émet. Les trafiquants en mer connaissent bien cette situation, raison pour laquelle ils sont silencieux et organisent leurs opérations de façon qu'elles soient inaperçues. Un nouveau type de guerre se développe où les forces navales sont en désavantage par rapport à l'ennemi « ***Les trafiquants peuvent prendre de décisions et peuvent réagir plus rapidement que les forces militaires. En choisissant le champ de bataille, les trafiquants conduisent le théâtre, ce qui a comme conséquence que les militaires se battent à la défensive, le pire type de guerre à lutter à cause du manque de contrôle sur les événements***<sup>35</sup> ».

Pour cela les forces navales ont besoin de changer les règles et les tactiques pour gagner cette guerre. Les penseurs doivent « désapprendre » les paradigmes de la guerre navale conventionnelle pour reconfigurer et créer des nouvelles stratégies. Les tactiques, les outils et mêmes les structures devront changer pour devenir plus souples et autonomes, de la même façon dont les trafiquants opèrent. Les Etats-Unis se sont engagés nationalement à gagner la guerre contre les drogues, mais il est en train de la perdre<sup>36</sup>. Les marines devront apprendre les leçons qui découlent des méthodes et tactiques des trafiquants. Les ennemis ont appris à utiliser la mer à leur profit. Ils savent comment s'en cacher ou passer inaperçus. Nier cette réalité aurait comme conséquence perdre cette guerre avant même de la combattre.

## **24 L'ASPECT LEGAL.**

**La mer est l'élément de globalisation le plus important. Elle appartient à tous et pour cela, il est nécessaire que la mer ne soit pas laissée comme une zone sans loi<sup>37</sup>. Aussi, faudra-t-il qu'il y ait un ordre pour que tous les Etats puissent cohabiter et exercer la liberté en haute mer, c'est-à-dire, les droits de navigation, de survol et de la pêche, parmi d'autres, dans le sujet que Mahan a**

---

<sup>34</sup> BROWN, Thomas J., Counterdrugs: Third Wave Warfare, The Forum of the Americas: Dialogo, avril-juin 1997.

<sup>35</sup> BROWN, Thomas J., op. cit.

<sup>36</sup> BROWN, Thomas J., op. cit.

<sup>37</sup> MORAN, Daniel, International Law of the Sea, dans l'ouvrage de Sam Tangredi, Globalisation and Maritime Power (Honolulu: University Press of the Pacific, 2002), p. 223.

appelé « le grand commun ». D'ailleurs, pour que les Etats puissent combattre les menaces transnationales en mer, il faut qu'il y ait une base juridique internationale pour régler les opérations contre les menaces qui affectent à l'ensemble de l'humanité dans le cadre du respect des espaces territoriaux des nations. Dans le cas des marines qui opèrent dans leurs eaux territoriales, la conduite des opérations se fait d'après les lois locales. Mais en haute mer, endroit où la majorité des acteurs des menaces opèrent en profitant de l'immensité des océans, la conduite d'opérations se déroule d'après la convention des Nations Unis sur le droit de la mer. La convention fixe de manière générale la façon dont les relations entre les pays doivent se faire dans les différents espaces maritimes. Les limites des eaux territoriales et des zones de droit d'exploitation maritime y sont mentionnées. Les menaces transnationales en mer sont énoncées par la convention et autorise les Etats à les réprimer. Elles concernent le transport d'esclaves, la piraterie, le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, ainsi que les émissions non autorisées diffusées depuis la haute mer. La convention établit aussi les cas où un navire de guerre a le droit de visiter en haute mer un autre navire qui bat un pavillon d'un tiers Etat, toujours en étant soupçonné de se livrer à l'une des activités mentionnées comme étant réprimandable par les Etats.

Néanmoins, la loi ne considère pas la pratique du terrorisme comme une activité à réprimer. De même la répression du trafic de stupéfiants ou le transport de migrants illégaux ne tombent pas dans la catégorie des activités parmi lesquelles les Etats sont obligés de coopérer à leur répression, telles que la répression de la piraterie. Si les attaques du 11 septembre 2001 avaient été faites au moyen d'une arme de destruction massive sur un navire dans la baie de New York au lieu de l'utilisation d'avions contre les tours, les actions de la Marine américaine contre le terrorisme ne se seraient pas confinées à la limite des 12 milles de mer territoriale<sup>38</sup>.

Néanmoins la loi internationale a évolué afin d'encourager l'échange global. Son efficacité concernant l'éradication des fléaux globaux est encore improuvée. Le meilleur précédent historique, la suppression de l'esclavage,

---

<sup>38</sup> MORAN, Daniel, op.cit., p.236.

n'est pas rassurant. De la même façon que le terrorisme et d'autres activités à caractère illicite, l'esclavage au 19<sup>ème</sup> siècle était une pratique contestée. L'activité a été déclarée interdite par le traité de Paris en 1815 et considérée comme une activité illicite partout en Europe. Pourtant les britanniques, déterminés à proscrire cette activité, n'ont pas réussi à construire un consensus légal international car certains pays considéraient que l'action contre l'esclavage pouvait mettre en cause d'autres intérêts, tels que le libre échange aux Etats-Unis et la fierté nationale et l'autonomie dans le cas de petites nations comme le Portugal et la Belgique. A la fin, les britanniques ont procédé en promouvant des accords bilatéraux et en affirmant ce qui était en fait un droit belligérant, le « droit de cherche » en temps de paix<sup>39</sup>. Or d'après cette expérience, les accords internationaux qui engagent les Etats sont une meilleure solution pour arriver à la suppression des fléaux contemporains au lieu de la promulgation de lois internationales. Ainsi, les lois peuvent bien fonctionner en tant que guide des actions des Etats, en délimitant les espaces et la portée des opérations contre ces menaces. Toutefois les Etats devront assumer leur rôle dans le cadre de cette lutte en adoptant des accords nécessaires pour trouver le leadership et converger leurs efforts en respectant le droit international.

## **25 L'AVENIR.**

**Un accroissement des activités illicites est envisageable dans un proche avenir. Une plus grande implication des marines dans cette lutte est aussi envisageable mais, peuvent-elles s'impliquer plus ? Il n'est pas concevable que les Etats se mettent à construire des nouveaux bâtiments à grande échelle qui aient pour tâche la surveillance de la mer ni que les marines déploient un plus grand nombre de bateaux à cet effet. D'abord, il faudra beaucoup de ressources économiques et jusqu'à ce jour, aucun budget pour réaliser une telle tâche n'a pas encore été accordé, même pas aux Etats-Unis. Ensuite la capacité des plus grandes marines n'est pas suffisante pour le faire. Le nombre de bâtiments de la marine la plus grande au monde, la marine américaine, diminue de plus en plus. De même il y a une tendance à diminuer les budgets destinés à la défense**

---

<sup>39</sup> MORAN, Daniel, op.cit., p.236.

dans un grand nombre de pays ce qui à pour conséquence la diminution des tailles des forces armées et des marines.

L'avenir est-il obscur pour les opérations contre les menaces transnationales ? Il est certain que la tendance sera d'impliquer les forces armées de plus en plus dans ces tâches. Aussi il y-aura une augmentation des opérations multinationales et les petites et moyennes marines joueront un rôle plus important. Les opérations évolueront vers une intégration beaucoup plus solide entre les marines du monde et des accords entre les Etats fixeront les zones de surveillance de chaque marine. La spécialisation des marines par pays sera nécessaire pour accomplir des tâches spécifiques adaptées au type de menace ou de région à surveiller.

Cette conséquence est inévitable compte tenu du déséquilibre entre les capacités des marines du monde, qui ont créé une brèche insurmontable pour les moyennes et les petites marines par rapport aux grandes. Pour cela, ces marines se sont consacrées à ne réaliser que des missions de type de surveillance contre le trafic illégal en mer et, à la différence des marines le plus grandes, ont comme priorité la lutte contre les menaces transnationales et ont mis les menaces de caractère géopolitique dans un arrière plan.

Comment affirmer que cela va arriver ? En fait il est impossible de l'affirmer car le futur est en fait impossible de prédire. Pourtant il est envisageable et il est indéniable que la seule façon de combattre et réussir dans cette lutte sera la création d'une marine de présence mondiale. Cette marine ne se créera qu'avec la participation de nombreux Etats. La marine globale sera plus grande d'autant plus que les menaces transnationales touchent l'ensemble des pays. Cette lutte ne réussira qu'avec la volonté des Etats et pour cela les accords et la bonne compréhension entre les pays seront indispensables.

## **CONCLUSION**

**La globalisation est un phénomène économique et social dont les conséquences sont inéluctables malgré la bienveillance ou l'animosité dont elle est l'objet de la part des sociétés. L'importance d'identifier la façon dont les conséquences de la globalisation affectent et, surtout, affecteront dans l'avenir**

les économies et les sociétés permettra de mieux se préparer afin de profiter des bienfaits de cette manifestation mais aussi pour faire face aux inconvénients de ce phénomène.

Dans un proche avenir, il est difficile d'envisager une solution globale aux problèmes posés par les menaces transnationales. Pour mettre en œuvre une solution quasi-totale, les Etats et les agences responsables de combattre ces menaces devront prendre conscience que la racine de ces problèmes est de caractère social, économique ou bien idéologique. Souvent endémiques dans une région du monde, les problèmes de la globalisation sont de grandes ampleurs et une solution globale ne pourra pas être mise en œuvre en combattant directement les trafiquants et les terroristes. Il sera nécessaire d'analyser « le pourquoi » à l'origine d'un tel problème et d'accorder aux pays générateurs des prépositions convenables à tous qui pourraient améliorer le niveau de vie de ses citoyens, ce qui est l'un des facteurs qui génèrent beaucoup de ces menaces. Le rôle des Etats sera fondamental, sinon vital, pour faire face aux dérivés de la globalisation. La fourniture d'assistance et de leadership de la part des Etats le plus développés économiquement aux pays en voie de développement donnera de résultats plus efficaces que la confrontation.

A ce jour, la grande majorité des Etats ont opté pour des solutions partielles au problème : la dissuasion et le combat direct contre les trafiquants et les terroristes. Cette solution est plutôt de caractère politique car elle cherche à obtenir l'adhésion de l'opinion publique. Cette solution n'arrivera qu'à contenir les menaces de façon provisoire : toutes les fois que l'un des cartels de drogues est démembré, il y a toujours un autre qui prend sa place. La situation est similaire pour les terroristes ou les trafiquants : il y aura toujours quelqu'un prêt à prendre la place d'autres autant que la racine du mal soit toujours existante.

Dans cette logique, la marine est l'une des organisations les plus importantes. Mais la marine d'un seul pays, à l'instar de l'US Navy, ne pourra faire face aux menaces transnationales. Le problème exige la présence d'une marine dans toutes les mers du globe ; marine composée par des unités multinationales et qui ait une structure indépendante, une doctrine

opérationnelle souple et une mission exclusive : la dissuasion et la prévention de ses menaces.

Est-il difficile à réussir un tel projet ? La réponse est évidente car les Etats ont une approche différente du problème. Le coût d'une telle organisation et de sa mise en service pourraient dépasser les budgets de défense de plusieurs pays. En plus, les menaces à caractère géopolitique sont toujours plus importantes que les conséquences des menaces transnationales. A court terme ces menaces sont encore tangibles et, à moyen terme, la montée de nouvelles puissances, telles que la Chine ou l'Inde permet d'envisager des antagonismes à caractère économique ou territoriales qui pourraient déboucher sur un conflit armé, ce qui relèguerait les problèmes dérivés des menaces transnationales à un deuxième plan.

Les efforts des Etats et de leurs marines sont-ils suffisants pour faire face aux menaces transnationales ? Egalement, la réponse est évidente car les menaces sont toujours palpables. En plus le problème risque de prendre de l'ampleur. Puisque les marines continueront à faire face au problème de la même façon qu'elles l'ont fait jusqu'à ce jour, elles devront s'adapter à cette guerre. La guerre de la troisième vague est arrivée et les règles, les outils et les tactiques pour y participer devront changer.

Il pourrait arriver que la solution aux problèmes posés par les menaces transnationales soit la globalisation même. La globalisation continuera à progresser dans le monde et peut-être que les inconvénients d'aujourd'hui ne seront que de souvenirs à l'avenir. Le rapprochement des régions pourrait créer une nouvelle identité globale qui pourrait faire diminuer les différences culturelles, sociales et économiques du monde. Dans ce cas, les problèmes transnationaux seront des problèmes domestiques et par conséquent, plus faciles à résoudre.

## BIBLIOGRAPHIE

### **OUVRAGES EN FRANÇAIS**

- COUTAU-BEGARIE Hervé, *Traité de Stratégie, Paris ; Economica, 2003.*

### **OUVRAGES EN ANGLAIS**

- TANGREDI, Sam J., *Globalisation and Maritime Power*, Honolulu; University Press of the Pacific, 2002.

### **ARTICLES DE REVUES EN ANGLAIS**

- BROWN, Thomas J., « Counterdrugs : Third Wave Warfare », *The Forum of the Americas: dialogo*, avril-juin, 1997.
- SANIAL Gregory J., « National security Depends on Deepwater », *Proceedings*, novembre 2001.
- SMITH Paul J., « Transnational Security Threats and State Survival: A Role for the Military? », *Parameters*, automne 2000.
- MORGAN John G. et MARTOGLIO Charles W., « The 1,000 Ship Navy : Global Maritime Network », *Proceedings*, novembre 2005.
- BRINKERHOFF John R., « The Posse Comitatus Act and Homeland Security », <http://www.homelandsecurity.org/journal/Articles/brinkerhoffpossecomitat us.htm>, février 2002.
- LEHMAN John, « Our Enemy is not Terrorism », *Proceedings*, mai 2004.
- STAVRIDIS James et PANDOLFE Frank, « From Sword to Shield: Naval Forces in the War on Terror », *Proceedings*, août 2004.
- LOY James M., « The Coast Guard is Maritime Security », *Proceedings*, décembre 1998.
- MULLEN Mike, « What I Believe: Eight Tenets That Guide My Vision for the 21<sup>st</sup> Century Navy », *Proceedings*, janvier 2006.
- TANGREDI Sam J., « The Fall and Rise of Naval Forward Presence », *Proceedings*, mai 2000.

- VISCO Eugene P, « More than you Ever Wanted to Know about Posse Comitatus », article non publié, disponible sous demande à [gvisco@bellatlantic.net](mailto:gvisco@bellatlantic.net).

## **TABLE DES MATIERES**

<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>Les menaces transnationales : des importunes de la globalisation ?</b>	<b>1</b>
<b>La globalisation, la mer et les Etats : un aperçu dissemblable</b>	<b>3</b>
<b>Les Etats et les marines : leurs efforts sont-ils suffisants pour faire face aux menaces transnationales ?</b>	<b>4</b>
<b>I. Les menaces transnationales : un inconvénient implicite dans la globalisation</b>	<b>6</b>
<b>11. La globalisation et les menaces</b>	<b>6</b>
<b>12. Les acteurs</b>	<b>9</b>
<b>13. Les menaces</b>	<b>9</b>
<b>131. La contrebande, le trafic de drogue et la piraterie</b>	<b>10</b>
<b>132. Le terrorisme transnational</b>	<b>11</b>
<b>133. Les menaces environnementales et sociales</b>	<b>12</b>
<b>14. Les conséquences</b>	<b>14</b>
<b>II. Le rôle des Etats et de leurs marines dans le cadre de la lutte contre les menaces transnationales</b>	<b>15</b>
<b>21. La lutte contre les menaces transnationales : une tâche pour les militaires ?</b>	<b>15</b>
<b>22. Le rôle des Etats</b>	<b>19</b>
<b>23. Le rôle des marines</b>	<b>23</b>
<b>24. L'aspect légal</b>	<b>25</b>
<b>25. L'avenir</b>	<b>27</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>29</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>31</b>